

## embauche en CDI pour cacher un CDD

## Par sosoblue, le 21/11/2011 à 15:12

Bonjour,

j'esplique mon cas un peut particulier.

Mon CDD de 18 mois se termine en janvier 2012. J'ai été embauchée pour augmentation temporaire d'activité. La structure ne peut pas trop me proposer un CDI car le foyer ferme fin 2012 pour une réhabilitation et ils ne savent ce qu'ils vont faire des CDI déjà en poste. Donc normalement je devrais partir avec une prime de précarité et les congés payés. Sauf que mes employeurs s'aperçoivent que ça va leur couter cher et il serait tenté de me proposer quand même un CDI pour le rompre au bout d'un an avant les travaux,par un licenciement économique car ça leur reviendrait moins cher.

Le problème c'est si je refuse le CDI je perds la prime de précarité.

Quoi faire? comment me protéger?

## Par P.M., le 21/11/2011 à 22:38

Bonjour,

Vous devriez mettre en garde l'employeur car la fermeture temporaire de l'entreprise pour travaux ne constitue un motif de licenciement économique suivant l'<u>Arrêt 01-46.240 de la Cour de Cassation</u>